

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux avril deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sauvant se sont réunis en salle de conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Christophe CHAPPET, Maire, Mme Josette CORBIN, Adjointe, M. Mathieu RIGAULT, Adjoint, M. Alain CHAMAILLARD, Adjoint, M. Yves EPRINCHARD, Conseiller délégué, Mme Nathalie POINT, Mme Valérie ARDILLON, Mme Agnès KRESSMANN et M. Guy CAULLERY, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusés :

- Mme Aurélie JOYEUX
- M. Sébastien VERON
- M. Pierre ROUGET
- Mme Yvette BEAULIEU
- Mme Anne-Sophie THIOLLET-AUGER qui a donné son pouvoir à M. Guy CAULLERY
- Mme Laure EHRMANN

Le Conseil Municipal a choisi Mme Agnès KRESSMANN pour secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-verbal de la séance du 25 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

Objet – Demande de subvention ACTIV auprès du Département : Maison Xavier Bernard (Délibération n° 2019/23)

Le Maire présente aux membres du Conseil le projet de rénovation partielle de la Maison Xavier Bernard nécessaire suite à des fuites détériorant l'immeuble : peinture des verrières et rambarde, reprise et peinture du perron et balcon. Il rappelle la demande de subvention déposée au titre de la DETR et propose d'y ajouter celle du Département. A ce titre, il présente le plan de financement et demande aux membres du conseil de lui donner l'autorisation de solliciter les subventions suivantes :

Maison Xavier Bernard

Dépenses	HT	TTC
Réparation pierres	3 904,84	4 685,81
Peinture verrière et rambarde	5 076,98	6 092,38
Peintures extérieures	12 687,69	15 225,23
Total	21 669,51	26 003,41

Financement		HT
DETR	30%	6 500,85
ACTIV		10 834,76
Autofinancement	20 %	4 333,90
Sous total HT		21 669,51
TVA - Commune	20 %	4 333,90
TOTAL TTC		26 003,41

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 10 pour, autorisent le Maire à :

- solliciter une subvention pouvant être accordée par le Département (ACTIV)
- signer tous les documents correspondants

Objet – Demande de subvention ACTIV auprès du Département : Réaménagement du terrain de Tennis (Délibération n° 2019/24)

Le Maire présente aux membres du Conseil le projet de rénovation partielle du terrain de tennis. A ce titre, il présente le plan de financement et demande aux membres du conseil de lui donner l'autorisation de solliciter les subventions suivantes :

Tennis

Dépenses	HT	TTC
Réaménagement du Tennis	21 666.66	26 000.00
Total	21 666.66	26 000.00

Financement		HT
ACTIV		17 333.33
Autofinancement	20 %	4 333.33
Sous total HT		21 666.66
TVA - Commune	20 %	4 333.33
TOTAL TTC		26 000.00

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 10 pour, autorisent le Maire à :

- solliciter une subvention pouvant être accordée par le Département (ACTIV)
- signer tous les documents correspondants

Objet – Approbation des comptes de gestion 2018 dressés par le Comptable du Trésor pour le budget principal, le budget Aigail et le budget Chaufferie (Délibération n° 2019/25)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, budget principal, le budget Aigail et le budget Chaufferie de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Les membres du conseil municipal, avec 10 voix pour, déclarent que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Objet – Présentation et approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats, budget principal (Délibération n° 2019/26)

Le Maire présente le compte administratif du budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	1 057 957,98	1 069 488,25	11 530,27
Résultat reporté	0	304 870,12	304 870,12
TOTAUX	1 057 957,98	1 374 358,37	316 400,39

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	182 508,52	213 858,40	31 349,88
Résultat reporté	6712,39	0,00	-6 712,39
TOTAUX	189 220,91	213 858,40	24 637,49
RAR	29 174,28	8 315,00	-20 859,28
CUMUL	218 395,19	222 173,40	3 778,21

	1068	0,00
Investissement	OO1	24 637,49
Fonctionnement	OO2	316 400,39

Après l'exposé fait et arrêt des comptes, le Maire quitte la séance comme le veut la règle. Madame Josette CORBIN, désignée Présidente de séance, propose le vote à main levée.

Le compte administratif 2018 de la commune, budget principal est donc adopté par 9 voix pour.

Objet – Présentation et approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats, budget Aigail (Délibération n° 2019/27)

Le Maire présente le compte administratif de l'Aigail.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	27 039,91	1 203,69	-25 836,22
Résultat reporté	0,00	56 164,01	56 164,01
TOTAUX	27 039,91	57 367,70	30 327,79

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	32 820,38	3 283,36	-29 537,02
Résultat reporté		33 062,29	33 062,29
TOTAUX	32 820,38	36 345,65	3 525,27
RAR	1050,00	0,00	-1050,00
CUMUL	33870,38	36345,65	2475,27

	1068	0,00
Investissement	001	3 525.27
Fonctionnement	002	30 327.79

Après l'exposé fait, et arrêt des comptes, Monsieur Christophe CHAPPET quitte la séance comme le veut la règle. Madame Josette CORBIN, désignée Présidente de séance, propose le vote à main levée.

Le compte administratif 2018 budget Aigail est donc adopté par 9 voix pour.

**Objet – Présentation et approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats, budget
Chaufferie (Délibération n° 2019/28)**

Le Maire présente le compte administratif de la chaufferie.

CHAUFFERIE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	62 479,42	51 653,29	-10 826,13
Résultat reporté	0	10 995,79	10 995,79
TOTAUX	62 479,42	62 649,08	169,66

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	22 561,38	21 505,63	-1 055,75
Résultat reporté	552,88	0	-552,88
TOTAUX	23 114,26	21 505,63	-1 608,63
RAR	0,00	0,00	0,00
CUMUL	23 114,26	21 505,63	-1 608,63

Après l'exposé fait, et arrêt des comptes, Monsieur Christophe CHAPPET propose d'affecter le résultat comme suit :

	1068	169,66
Investissement	OO1	-1 608,63
Fonctionnement	OO2	0,00

Le Maire quitte la séance comme le veut la règle. Madame Josette CORBIN, désignée Présidente de séance, propose le vote à main levée.

Le compte administratif 2018 budget Chaufferie ainsi que l'affectation de 169.66 € au compte 1068 est donc adopté par 9 voix pour.

Objet – Vote du Budget Primitif, budget principal 2019 (Délibération n° 2019/29)

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du Conseil Municipal la note de présentation du budget primitif 2019 qui reprend les éléments suivants :

BUDGET PRIMITIF 2019

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Dépenses et recettes réelles du service	1 078 050,49	1 040 599,61	-37 450,88
Virement de section	278 949,51	0,00	-278 949,51
Résultat reporté	0,00	316 400,39	316 400,39
Opération d'ordre	41 238,00	41 238,00	0,00
TOTAUX	1 398 238,00	1 398 238,00	0,00

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RAR	29 174,28	8 315,00	-20 859,28
Opérations nouvelles	384 047,72	150 320,00	-233 727,72
Emprunt	49 000,00	0,00	-49 000,00
Résultat reporté	0,00	24 637,49	24 637,49
Virement de section	0,00	278 949,51	278 949,51
Opération d'ordre	41 238,00	41 238,00	0,00
TOTAUX	503 460,00	503 460,00	0,00

Après l'avoir examiné et voté, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et au chapitre par nature pour la section d'investissement avec opérations définies dans les pages de la section d'investissement relatives à l'équipement, les membres du conseil municipal l'adoptent à l'unanimité par 10 voix pour.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 503 460 €.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 398 238.00 €

Objet – Vote du Budget Primitif, budget Aigail 2019 (Délibération n° 2019/30)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2019 :

BUDGET PRIMITIF Aigail 2019

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Dépenses et recettes réelles	22 200,27	0,00	-22 200,27
Participation Commune	0,00	15 397,21	15 397,21
Résultat reporté	0,00	30 327,79	30 327,79
Virement de section	23 524,73	0,00	-23 524,73
TOTAUX	45 725,00	45 725,00	0,00

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Restes à réaliser	1 050,00	0,00	-1 050,00
Opérations nouvelles	26 000,00	0,00	-26 000,00
Résultat reporté	0,00	3 525,27	3 525,27
Virement de section	0,00	23 524,73	23 524,73
TOTAUX	27 050,00	27 050,00	0,00

Après l'avoir examiné et voté, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et au chapitre par nature pour la section d'investissement avec opérations définies dans les pages de la section d'investissement relatives à l'équipement, les membres du conseil municipal l'adoptent à l'unanimité par 10 voix pour.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 27 050.00 €.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 45 725.00 €

Objet – Vote du Budget Primitif, budget Chaufferie 2019 (Délibération n° 2019/31)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2019 :

BUDGET PRIMITIF Chaufferie 2019

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Dépenses et recettes réelles	48 654,66	39 400,00	-9 254,66
Participation Commune	0,00	20 990,33	20 990,33
Résultat reporté	0,00	0,00	0,00
Opération d'ordre	20 952,75	12 749,67	-8 203,08
Virement de section	3 532,59	0,00	-3 532,59
TOTAUX	73 140,00	73 140,00	0,00

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Opérations nouvelles	10 296,70	0	-10 296,70
Résultat reporté et 1068	1 608,63	169,66	-1 438,97
Opération d'ordre	12 749,67	20 952,75	8 203,08
Virement de section	0	3 532,59	3 532,59
TOTAUX	24 655,00	24 655,00	0,00

Après l'avoir examiné et voté, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et au chapitre par nature pour la section d'investissement avec opérations définies dans les pages de la section d'investissement relatives à l'équipement, les membres du conseil municipal l'adoptent à l'unanimité par 10 voix pour.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 24 655.00 €.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 73 140.00 €

Objet – Vote du taux des trois taxes (Délibération n° 2019/32)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des bases notifiées par les Services fiscaux qui font apparaître un produit fiscal à 557 677 €. En accord avec la Commission des Finances il propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition de 0.5 % cette année.

Taxes	Taux 2019	Produit
Habitation	18.88 %	232 035 €
Foncier Bâti	26.16 %	216 814 €
Foncier Non Bâti	50.21 %	111 567 €
TOTAL PRODUIT ATTENDU		560 416 €

Après avoir délibéré, et voté à l'unanimité, les membres du conseil adoptent les taux présentés ci-dessus.

Objet – Proposition de convention : Etablissement Public Foncier (Délibération n° 2019/33)

Le Maire explique que la Communauté urbaine de Grand Poitiers a conclu avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, une convention cadre, afin d'assister à leur demande, la Communauté urbaine et les Communes membres, dans la conduite sur long terme d'une politique foncière active sur le territoire communautaire. Il s'agit de répondre aux objectifs de développement de ce territoire dans le cadre d'un développement durable ambitieux et avec l'objectif d'une optimisation de la consommation de l'espace.

Les élus de la commune de Saint-Sauvant ont identifié du foncier mutable, en plein centre-bourg, pour la réimplantation de commerces, la création ou la réhabilitation de logements.

Au vu des opportunités foncières et du potentiel de reconversion le Maire souhaite, dans le cadre d'une convention, solliciter l'EPF pour un appui en termes d'ingénierie, de négociation, d'acquisition et de portage foncier afin que les projets communaux puissent se réaliser dans de meilleures conditions.

Après avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité, décident d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tous documents y afférant.

Objet – Tarifs logement de secours (Délibération n° 2019/34)

Le Maire rappelle que la commune possède un logement situé au dernier étage de la maison Xavier Bernard consacré aux logements de secours.

Il demande à réviser le tarif et propose de fixer le montant du loyer à 150 € par mois.

Après avoir délibéré, les membres du conseil valident ce nouveau tarif.

Séance levée à 20h45